

Burundi

Les efforts pour résoudre le conflit entre le gouvernement et le dernier groupe rebelle actif, le Parti pour la Libération du Peuple Hutu-Forces Nationales pour la Libération (Palipehutu-FNL), ont marqué le pas. Des pourparlers préliminaires entamés début 2008 pour reprendre les négociations ont rapidement abouti à une impasse. En avril, les forces du FNL ont attaqué la capitale, Bujumbura. La Tanzanie, qui depuis longtemps accueillait les dirigeants du Palipehutu-FNL, les a expulsés en mai. S'ajoutant aux pertes subies dans les combats, ces actions ont ramené le groupe à la table des négociations et un nouveau cessez-le-feu a été signé le 25 mai. Toutefois, jusqu'au mois de novembre, le Palipehutu-FNL refusait de se joindre au processus politique s'il ne pouvait pas conserver son nom, bien que la constitution interdise les partis politiques basés sur une appartenance ethnique.

Les rebelles, les forces de sécurité et des civils armés liés au parti au pouvoir se sont rendus coupables d'exécutions extrajudiciaires d'opposants. Pendant ce temps, le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD), parti du Président Pierre Nkurunziza, s'est livré à des actes d'intimidation contre les partis rivaux et la société civile.

Progression des négociations de paix et démobilisation

Les progrès vers la reprise des pourparlers de paix ont abouti à une impasse en avril, à cause des demandes du Palipehutu-FNL pour obtenir une « immunité provisoire » contre des poursuites, conduisant à des combats qui ont causé le déplacement de milliers de civils. Après la reprise des pourparlers en mai, les combattants du FNL ont refusé de participer aux réunions, ont recruté de nouveaux membres, et ont continué à piller les civils. La police a tué un membre du FNL en août, faisant craindre la reprise des violences. Les pourparlers se sont poursuivis sous une forte pression internationale.

Au-delà de la question du nom du Palipehutu-FNL, le sort réservé à un groupe affirmant être constitué d'anciens combattants FNL était un point de désaccord. Le Palipehutu-FNL maintenait que le groupe avait été créé par le gouvernement comme partenaire de négociation alternatif, et la Banque mondiale refusait de financer sa démobilisation.

Quelque 230 enfants de ce groupe ont été démobilisés en mai, mais les observateurs de l'ONU ont signalé des difficultés dans leur réinsertion. Les groupes de défense des droits humains estiment que des centaines d'enfants sont encore dans les rangs du Palipehutu-FNL.

Violences politiques

Début 2008, des meurtres dans les deux camps politiques opposés ont suscité des préoccupations quant aux violences alors que les politiciens commençaient à se préparer pour les élections de 2010. Au moins cinq personnes liées au FNL et une personne liée au Front pour la démocratie au Burundi (Frodebu), l'un des partis politiques burundais, ont été assassinées. Des témoins ont accusé la police, des agents du Service national du renseignement (SNR), des fonctionnaires locaux et des ex-combattants démobilisés du CNDD-FDD. En mars, des grenades ont été lancées contre les domiciles de cinq politiciens opposés au CNDD-FDD, rappelant des attaques similaires survenues mi-2007.

Cinq fonctionnaires du CNDD-FDD et un informateur de la police lié au CNDD-FDD ont été tués début 2008 et deux agents du renseignement et deux autres fonctionnaires du CNDD-FDD ont été la cible de tentatives d'assassinat. Dans trois cas au moins, des témoins ont attribué les attaques au Palipehutu-FNL, tandis que deux autres victimes avaient été menacées à plusieurs reprises par des membres du FNL.

La police a arrêté trois suspects pour les attaques à la grenade, mais un magistrat les a relâchés faute de preuves. En novembre, il n'y avait pas encore eu de procès pour aucune de ces attaques.

A la suite de la reprise des combats en avril, la police, les soldats et les agents du renseignement ont arrêté des centaines de membres présumés du Palipehutu-FNL,

détenant bon nombre d'entre eux pendant des semaines sans chef d'accusation, et en frappant certains. Les policiers et agents du renseignement ont utilisé fréquemment d'anciens combattants du FDD pour harceler, agresser et arrêter illégalement des membres du Palipehutu-FNL, entre autres personnes.

Répression de l'opposition politique

En avril, l'ancien président du CNDD-FDD, Hussein Radjabu, a été condamné à 13 ans de prison après avoir été reconnu coupable avec cinq autres personnes d'avoir menacé la sécurité de l'Etat. Radjabu a été arrêté en avril 2007 après avoir perdu son poste à la suite de conflits politiques internes. Il a été détenu pendant des mois dans des conditions qui violaient le droit burundais. Ces condamnations font actuellement l'objet d'un appel.

Vingt-et-un députés du CNDD-FDD dont 19 fidèles à Radjabu ont quitté le parti en 2007. Un autre a été exclu début 2008, ce qui a conduit l'Assemblée nationale dans une impasse. En juin, le président de l'assemblée, membre du CNDD-FDD, a demandé à la Cour Constitutionnelle de déclarer les sièges vacants. Il n'a pas sollicité un jugement sur la situation des députés qui avaient quitté le parti d'opposition Frodebu. Dans une décision très critiquée, prise à la hâte, la cour a jugé que les sièges des dissidents du CNDD-FDD étaient occupés inconstitutionnellement, permettant au parti de les attribuer à des loyalistes. La décision n'a pas permis au Frodebu aussi de remplacer les démissionnaires. Trois députés dissidents du CNDD-FDD ont été arrêtés par la suite ; au mois de novembre, deux étaient toujours en détention préventive sur des accusations de menaces à la sécurité de l'Etat.

Fin 2007, au moins 71 membres des mouvements et partis d'opposition, surtout de l'Union pour la paix et le développement (UPD-Zigamibanga) et du Mouvement pour la sécurité et la démocratie (MSD), ont été arrêtés. Le président du MSD, Alexis Sinduhije, a été arrêté en novembre sur la base d'accusations « d'insultes au président », fondées sur des documents saisis lors d'une perquisition illégale au siège du mouvement.

Mesures contre l'impunité

Le 23 octobre, un tribunal militaire a condamné 15 soldats pour le massacre de 31 civils à Muyinga en 2006 un an après que le gouvernement Nkurunziza ait pris le pouvoir. Même s'il s'agit d'un coup important porté à l'impunité, aucun des fonctionnaires impliqués dans cette affaire, notamment des administrateurs locaux et des agents du renseignement, n'ont été poursuivis. Le principal suspect de Muyinga, le Colonel Vital Bangirinama, condamné à mort par contumace, avait quitté le Burundi en janvier après avoir appris qu'il allait être arrêté. Un nouveau code pénal à l'étude devant l'Assemblée Nationale devrait éliminer la peine de mort.

L'impunité a perduré pour les crimes des années de guerre et pour d'autres violations plus récentes des droits humains. Les progrès ont été lents dans les procès d'officiers du renseignement responsables du meurtre de quatre civils à Kinama en 2006 et d'officiers de police accusés du passage à tabac d'au moins 20 civils à Muramvya en 2007. Les officiers accusés d'exactions ne se sont pas présentés devant la justice en septembre parce que le tribunal ne leur avait pas envoyé les assignations à comparaître, et des individus non identifiés ont essayé de soudoyer et d'intimider des témoins pour qu'ils ne se présentent pas au tribunal.

Justice de transition

Un comité composé de représentants du gouvernement, des Nations Unies et de la société civile a été formé en novembre 2007 pour conduire des consultations populaires sur la création d'une commission vérité et réconciliation et d'un tribunal spécial. Bien que le Fonds pour la consolidation de la paix de l'ONU, créé par la Commission de consolidation de la paix de l'ONU, ait contribué pour un montant d'1 million USD, le comité n'a pas organisé de consultations, prévues maintenant pour 2009. Le Président Nkurunziza a arraché le contrôle du processus au premier vice-président, enfreignant un accord conclu avec l'ONU, et a été blâmé par le secrétaire général de l'ONU. Le gouvernement a continué à encourager l'amnistie pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide, en dépit de l'opposition de l'ONU.

Défenseurs des droits humains et journalistes

Après que trois journalistes détenus sur des allégations de menaces à la sécurité de l'Etat aient été libérés en 2007, plusieurs mois de liberté relative de la presse ont suivi. En août 2008, cependant, les autorités judiciaires ont interrogé des représentants de l'organisation burundaise de défense des droits humains Ligue Iteka et un consultant burundais pour l'International Crisis Group à propos de sources d'informations critiquant le gouvernement et qu'ils auraient transmises à des journalistes. Gabriel Rufyiri, directeur de L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME), détenu pendant quatre mois en 2006 pour avoir dénoncé la corruption des fonctionnaires, a été interrogé à deux reprises en 2008, dont une fois après avoir critiqué le budget de l'Etat.

En août, Jean Claude Kavumbagu, éditeur de l'agence web Net Press, a été emprisonné sur des accusations de diffamation après avoir publié un article soutenant que le président avait dépensé 100 000 USD lors d'un voyage en Chine. Le syndicaliste Juvénal Rududura a été emprisonné pour « fausses déclarations » après avoir accusé le ministre de la Justice de corruption. En septembre, le directeur de Radio Publique Africaine (RPA) a été interrogé après que la station ait critiqué des fonctionnaires. Contrainte de s'excuser par le Conseil national de la communication, la station a exprimé ses regrets pour quelques « erreurs journalistiques », mais a maintenu par ailleurs ses propos.

Violences contre les femmes

En janvier, le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a exprimé sa préoccupation au sujet des violences domestiques et sexuelles au Burundi. Le gouvernement a pris quelques mesures pour combattre les violences contre les femmes. Une proposition de nouveau code pénal, actuellement devant l'Assemblée Nationale, définit explicitement les crimes de viol et de violence sexuelle, et prévoit des peines plus sévères.

Acteurs internationaux clés

Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a renouvelé le mandat de l'expert indépendant sur la situation des droits humains au Burundi après que le

gouvernement burundais, encouragé par des groupes locaux de défense des droits humains et par des diplomates européens, ait renoncé à son opposition. Le gouvernement a accepté d'étendre le mandat jusqu'à ce qu'une commission nationale des droits humains proposée commence à fonctionner.

Des fonctionnaires chargés des droits humains du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), successeur de la mission de maintien de la paix, l'ONUB, ont vérifié et dénoncé des atteintes aux droits humains, bien que d'autres sections du BINUB aient hésité à critiquer les actions gouvernementales.

Le Fonds pour la consolidation de la paix de l'ONU a commencé à débourser 35 millions USD promis au Burundi, dont 500 000 USD pour l'agence de renseignement connue pour ses multiples exactions.

Les bailleurs de fonds internationaux ont soutenu la formation de la police et la rénovation des tribunaux et des prisons, projets importants pour garantir les droits humains. L'UE a défendu la liberté de la presse, et l'UE, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont fait des déclarations condamnant l'arrestation de Sinduhije. Mais ils ont gardé le silence à propos de l'expulsion des 22 députés, et ils n'ont pas concrétisé un projet de lettre commune au gouvernement burundais exprimant leurs inquiétudes concernant l'impunité.

Un nouveau conseil politique comprenant l'Afrique du Sud et l'Union européenne a facilité des pourparlers de paix entre le gouvernement et le Palipehutu-FNL. Une force de l'Union africaine composée de soldats sud-africains a assuré la sécurité des dirigeants du Palipehutu-FNL à leur retour au Burundi, mais elle prévoyait de se retirer après la date limite fixée au 31 décembre pour la conclusion d'un accord de paix.

Le Burundi doit être examiné dans le cadre du mécanisme de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU en décembre 2008.